

COLLECTE DE DONNÉES ET AUTO-IDENTIFICATION

FOIRE AUX QUESTIONS

EN VIGUEUR À PARTIR DU 26 mai 2023

This document is also available in English

FAQ – COLLECTE DE DONNÉES ET AUTO-IDENTIFICATION

TABLE DES MATIÈRES :

Questions liées aux programmes et aux demandes	(P. 1-3)
Questions liées aux problèmes techniques et au dépannage	(P. 3-4)
Questions liées à la protection et à la confidentialité des renseignements personnels	(P. 4-5)
Questions liées à la diversité et à l'inclusion	(P. 5-6)

QUESTIONS LIÉES AUX PROGRAMMES ET AUX DEMANDES

1. Dans quel but Téléfilm me demande-t-elle de fournir ces renseignements?

Le questionnaire d'auto-identification fait partie des efforts déployés par Téléfilm pour relever les défis de la diversité et de l'inclusion dans notre industrie. Il a été créé dans le cadre de son plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour lui permettre de mesurer et de surveiller plus efficacement la représentativité démographique dans les projets qui sont déposés et qui obtiennent du financement de Téléfilm, et pour faire en sorte que l'ensemble des créateurs et des créatrices de contenu au Canada ont la possibilité de participer. Les questions et la terminologie utilisée ont été établies à la suite de consultations exhaustives auprès de nombreuses communautés et avec l'aide du sous-comité sur la collecte de données externe de Téléfilm. Les participant.e.s sont libres de répondre ou non aux différentes questions.

2. À quels programmes la collecte de données s'applique-t-elle?

Les données sont recueillies pour les demandes déposées au Programme d'aide à la production, au Programme pour le long métrage documentaire, au programme Talents en vue et au Programme de développement.

Pour rester à jour, nous vous recommandons de vous abonner à nos avis à l'industrie, si ce n'est déjà fait : <https://telefilm.ca/fr/restez-a-laffut>

3. Quel est le type de données recueillies?

Les données recueillies portent sur l'identité autochtone, l'identité raciale et ethnique, l'appartenance à une communauté de langue officielle en situation minoritaire, l'identité et l'expression de genre, l'appartenance à la communauté 2LGBTQIA+ et la situation de handicap.

4. Après de qui Téléfilm recueille-t-elle ces données?

Tous les membres du personnel clé (réalisateur.trice.s, scénaristes, producteur.trice.s, coproducteur.trice.s et producteur.trice.s exécutif.ve.s, sauf ceux et celles qui reçoivent une mention de courtoisie) qui sont attachés à un projet reçoivent le questionnaire d'auto-identification.

Dans le cas d'un projet déposé au Programme de développement, le questionnaire s'adressant au réalisateur ou à la réalisatrice n'est pas requis si cette personne n'est pas encore attachée au projet (sauf si le projet est rendu à la phase de montage).

Le terme « attaché » signifie que les personnes se sont engagées à l'égard d'un projet, sans qu'un contrat ait été signé

Cela comprend les membres canadiens et internationaux de l'équipe.

5. Quel usage Téléfilm fera-t-elle des renseignements recueillis?

Les renseignements recueillis pourront être utilisés aux fins du traitement des demandes seulement, et ils ne seront partagés que si la personne a donné son consentement. Le consentement est requis pour chacune des demandes.

L'usage qui pourra être fait des données est déterminé par le membre du personnel clé.

Deux choix s'offrent à la personne :

1. Si la personne consent à ce que ses renseignements soient utilisés uniquement sous une forme agrégée anonyme, ils pourront être utilisés aux fins suivantes :
 - Améliorer et faire évoluer les programmes de Téléfilm;
 - Cerner les lacunes dans le soutien offert aux communautés sous-représentées et prendre des décisions qui tiennent compte des données pour combler ces lacunes;
 - Rendre compte du portefeuille de projets de Téléfilm (statistiques);
 - Soutenir des initiatives de l'industrie (y compris en matière de perfectionnement professionnel et de renforcement des capacités).
2. En plus des utilisations susmentionnées, si la personne consent à ce que ses renseignements soient partagés, ils pourront être utilisés aux fins suivantes :
 - Ils pourront être visibles pour la société requérante principale.
 - Ils pourront être partagés avec les membres des comités consultatifs et les analystes externes qui participent à l'évaluation des demandes.
 - Ils pourront être utilisés pour promouvoir les talents et leurs projets.

6. La collecte de données sur les membres du personnel clé a-t-elle une incidence sur le processus décisionnel des programmes?

Si une personne consent à ce que ses renseignements soient partagés aux fins de l'évaluation de la demande, ils seront utilisés dans le cadre de l'examen du matériel créatif et du plan d'engagement communautaire, et pour évaluer l'admissibilité à certains volets de financement. Le processus décisionnel tient compte de l'objectif de Téléfilm de favoriser la diversité des voix dans l'industrie, en veillant à ce que Téléfilm finance un portefeuille de productions équilibré qui reflète une variété de genres, de budgets et de tailles d'entreprises, de régions du pays et de points de vue.

7. Les membres du personnel clé ont un délai de dix jours civils pour remplir le questionnaire d'auto-identification. Pourront-ils/elles mettre leurs renseignements à jour dans le portail une fois ce délai écoulé?

- Il sera possible de mettre les renseignements à jour dans le portail en tout temps. Cependant, selon le moment où la mise à jour sera faite, il est possible que les modifications apportées ne puissent pas être prises en compte dans l'évaluation d'une demande en cours de traitement.
- Les personnes qui voudront transmettre leur questionnaire rempli une fois le délai écoulé, ou qui voudront y apporter des changements, devront écrire à questionnaire@telefilm.ca.
- Une personne pourra modifier ses réponses au questionnaire ainsi que son *Consentement à l'utilisation* à chaque nouveau projet déposé. Elle recevra un avis

chaque fois qu'elle sera attachée au projet d'une société requérante et elle pourra alors confirmer son *Consentement à l'utilisation* ou le modifier. REMARQUE : Les modifications ne s'appliqueront pas rétroactivement aux demandes antérieures.

- Veuillez consulter le Guide de l'utilisateur pour connaître les détails.

8. La société requérante pourra-t-elle prendre connaissance des réponses fournies par les membres du personnel clé attachés à son projet?

La société requérante pourra voir l'information fournie seulement si la personne a consenti à ce que ses renseignements soient partagés aux fins du traitement de la demande. D'autres membres de la société pourraient être autorisés à voir l'information.

9. Téléfilm recueille-t-elle les données des non-Canadiens?

Oui. Tous les membres du personnel clé attachés au projet faisant l'objet de la demande de financement seront invités à remplir le questionnaire, quelle que soit leur citoyenneté.

10. Puis-je remplir le questionnaire au nom des membres de mon équipe?

Non. Étant donné le caractère personnel des renseignements demandés dans le questionnaire d'auto-identification, les membres de l'équipe doivent le remplir eux-mêmes.

11. La collecte de données va-t-elle être étendue au Programme de promotion?

Pour l'instant, la prochaine phase du déploiement de la collecte de données ne comprend pas le Programme de promotion.

Pour rester à jour, nous vous recommandons de vous abonner à nos avis à l'industrie, si ce n'est déjà fait : <https://telefilm.ca/fr/restez-a-laffut>

QUESTIONS LIÉES AUX PROBLÈMES TECHNIQUES ET AU DÉPANNAGE

Pour un guide de dépannage détaillé, veuillez consulter le Guide de l'utilisateur sur la collecte de données.

12. J'obtiens le message « Accès refusé » quand j'essaie d'accéder au questionnaire d'auto-identification dans Dialogue.

Vous pourriez recevoir ce message d'erreur si vous êtes déjà connecté à votre compte Dialogue.

Veuillez suivre les instructions suivantes :

1. Fermez votre session Dialogue en suivant ce [lien de fermeture de session](#).
2. [Cliquez ici](#) pour ouvrir une nouvelle session, en vous assurant d'entrer votre adresse de courriel (nom d'utilisateur) et le mot de passe temporaire que Téléfilm vous a envoyé dans le courriel en lien avec le questionnaire.
3. Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « Mot de passe oublié » à l'écran d'ouverture de session.

Veuillez écrire à questionnaire@telefilm.ca si votre problème n'est pas résolu.

13. Puis-je modifier mes réponses au questionnaire?

Oui. Veuillez écrire à questionnaire@telefilm.ca.

Remarque : Selon le moment où les modifications seront apportées, il est possible qu'elles ne puissent pas être prises en compte dans l'évaluation d'une demande en cours de traitement.

14. J'ai dépassé le délai de dix jours. Puis-je tout de même remplir le questionnaire?

Oui. Veuillez écrire à questionnaire@telefilm.ca.

Remarque : Selon le moment où la demande sera faite, il est possible que le changement ne puisse pas être pris en compte dans l'évaluation d'une demande en cours de traitement.

15. J'ai déjà rempli le questionnaire Persona-ID du Fonds des médias du Canada. Est-il possible d'utiliser les réponses à ce questionnaire?

Non. En raison de la réglementation sur la protection et la conservation des renseignements personnels, il n'est pas possible pour les membres du personnel clé et la société requérante de partager leurs réponses entre les différentes organisations.

16. Pourquoi dois-je fournir une adresse de courriel pour chaque membre de l'équipe? Étant donné le caractère personnel des renseignements demandés dans le questionnaire d'auto-identification, les membres de l'équipe doivent le remplir eux-mêmes. Les répondant.e.s peuvent également lier leur profil à de multiples projets dans le cadre de la période de dépôt en cours ou de futures périodes de dépôt.

Veuillez ne pas fournir d'adresse générique (ex. : info@domain.com) ou l'adresse d'un agent ou gérant. L'adresse doit être celle permettant de joindre directement la personne.

17. J'ai un problème technique qui n'est pas répertorié dans le présent document.

Veuillez consulter le Guide de l'utilisateur sur la collecte de données en suivant ce [lien](#).

QUESTIONS LIÉES À LA PROTECTION ET À LA CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

18. Si le questionnaire n'est pas rempli, Téléfilm peut-elle utiliser les renseignements que la société requérante avait fournis concernant le même personnel clé lors de demandes antérieures?

Non. Les données fournies dans un questionnaire antérieur n'apparaîtront pas avec la demande et Téléfilm ne consultera pas les demandes antérieures. Elle considérera que les membres de l'équipe créative ont décidé de ne pas remplir le questionnaire.

19. Qui a accès aux renseignements recueillis par Téléfilm?

Les renseignements recueillis sont accessibles aux personnes dont les fonctions justifient qu'elles consultent et utilisent les renseignements personnels, notamment au personnel désigné approuvé du service chargé d'administrer le programme visé par la demande, ainsi qu'au personnel désigné des Services juridiques et des services des TI et des Communications.

20. L'information est-elle anonymisée?

Cela dépend. L'information peut être utilisée de deux façons selon l'usage auquel la personne a consenti : sous forme agrégée (anonymisée) ou sous forme partageable (personnalisée).

Information sous forme agrégée (anonymisée) : cela signifie que la personne ne peut pas être identifiée ou associée à l'information fournie dans le questionnaire (ex. : X % de tous les réalisateurs attachés aux projets déposés dans le cadre du Programme d'aide à la production se sont auto-identifiés en tant que femme).

Tous les renseignements personnels recueillis peuvent être utilisés sous forme agrégée (dépersonnalisée) à des fins de statistique, de planification, d'évaluation et de reddition de compte, ainsi que dans des documents d'information et de promotion concernant, entre autres, des initiatives, des programmes et des activités de Téléfilm.

Information sous forme partageable (personnalisée) : cela signifie que les données relatives aux membres de l'équipe créative peuvent être partagées (ex. : Voici la liste des projets financés dans le cadre du Programme d'aide à la production qui sont réalisés par des femmes).

Les renseignements personnels recueillis ne sont partagés que si le membre de l'équipe créative a expressément consenti dans son questionnaire à ce que ses renseignements soient communiqués avec la demande.

Pour que des renseignements soient utilisés aux fins du traitement d'une demande de financement, le membre de l'équipe créative doit consentir à ce que ses renseignements soient partagés (personnalisés).

21. Où les renseignements sont-ils conservés?

Les réponses au questionnaire sont cryptées et conservées en toute sécurité dans la base de données de Téléfilm.

En tant que société de la Couronne fédérale, Téléfilm est tenue de se conformer au cadre de la Loi sur la protection des renseignements personnels relatif à la collecte de renseignements personnels, incluant l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Seul le personnel approuvé a un droit d'accès aux renseignements fournis dans le questionnaire.

QUESTIONS LIÉES À LA DIVERSITÉ ET À L'INCLUSION

22. De quelle manière Téléfilm a-t-elle établi les définitions et les catégories?

Les termes et expressions utilisés reflètent le langage recommandé dans le cadre de consultations auprès de groupes d'experts et de partenaires, ainsi que par le groupe de travail externe sur la diversité et l'inclusion de Téléfilm. Les organisations consultées pour chaque catégorie sont énumérées dans l'exemple de questionnaire d'auto-identification accessible [ici](#).

Téléfilm reconnaît que la terminologie peut changer et l'évolution du langage fera partie d'un dialogue continu et inclusif avec l'industrie.

23. Où puis-je trouver les définitions que Téléfilm utilise pour : Autochtones, Noir.e.s et personnes de couleur, personnes ayant diverses identités ou expressions de genre, membres de la communauté 2LGBTQIA+, personnes ayant un handicap et membres de communautés de langues officielles en situation minoritaire?

Vous trouverez les définitions et des exemples dans le glossaire accessible ici : <https://telefilm.ca/wp-content/uploads/telefilm-canada-definitons-15-dec-2021.pdf>

24. Pourquoi Téléfilm utilise-t-elle le terme/l'expression _____ dans le questionnaire?

Les termes et expressions que Téléfilm utilise reflètent le langage recommandé dans le cadre de consultations auprès d'experts de l'industrie et par le groupe de travail externe sur la diversité et l'inclusion.

Téléfilm reconnaît que la terminologie peut changer et l'évolution du langage fera partie d'un dialogue continu et inclusif avec l'industrie.

Si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question, veuillez écrire à questionnaire@telefilm.ca.